



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

**DECISION PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire de la Ville de FLINES-LEZ-RÂCHES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°2023/14 en date du 28 février 2023, alinéa 4, modifiée par la délibération 2023/32 du 9 juin 2023, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le marché relatif à la création d'un café citoyen avec brasserie/ espace détente/coworking/et épicerie fine à FLINES-LEZ-RÂCHES - lot N°3 : menuiseries extérieures notifié à l'entreprise ALNOR,

Considérant la nécessité de signer un avenant avec la société ALNOR,

DECIDE :

Article 1 : de signer un avenant avec la société ALNOR SAS 11, rue LAVOISIER ZA Fontinelle 59112 ANNOEULIN pour la fourniture et la pose d'un ébrasement médium 19 mm avec feuille de 6*6 sur les 2 champs pour un montant de 757 € HT soit 908.4 € TTC portant le montant du marché du lot N° 3 de 70 764 € HT à 71 521 € HT soit de 84 916.8 € TTC à 85 825.2 € TTC.

Article 2 : d'inscrire la présente décision au registre des délibérations et des décisions, de la porter à la connaissance du Conseil Municipal, dans le cadre des communications du maire et de la publier sur le site internet de la commune.

Article 3 : Ampliation sera :

- Adressée au Receveur Municipal
- Notifiée à l'attributaire du marché

FLINES-LEZ-RÂCHES,
le 14 mars 2024



Le Maire,

Signé

Annie GOUPIL

Madame le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Envoyé et reçu en Sous-Préfecture le 20.03.2024

Publié sur le site internet le 20.03.2024